

Réunion du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire s'est réuni en la salle de l'espace culturel à Mer, sous la présidence de monsieur Pascal HUGUET, président.

Etaient présents :

Mmes et MM. Christelle PELLE ; Jean-François MEZILLE, Marc GAULANDEAU, Catherine BLOQUET-MASSIN, Olivier THEOPHILE, Pascal HUGUET, Jean-Yves GONIDEC, Laurent FOUCHER, Catherine BAUDOUIN, Jean-Louis FESNEAU, Antoine BECK, Jean-Luc DUMOULIN, David ALBARET, Bruno DENIS, Astrid LONQUEU, Yvonnick BEAUJOUAN, Annie BERTHEAU, Pascal MEZILLE, Jean COLY, Christophe ELIE, Gilbert FLURY, Christine HUET, Grégory MILLET, Martine NODOT, Vincent ROBIN, Christian JUSTINE, Françoise BOISSE, Denis LAUBERT, Joël NAUDIN, Xavier VROMMAN, Philippe BEAUJOUAN, Philippe HUGUET, Frédéric DEJENTE, Annie-Claude LEMAIRE, Jean-Marc LEROUX, Josiane BOURGOIN, Jacques BOUVIER, Guy TERRIER.

Etaient absents excusés et ayant donné procuration :

Mmes et MM. Stéphane MALANDAIN, procuration donnée à Catherine BAUDOUIN ;
Florence DEPUICHAFFRAY, procuration donnée à Joël NAUDIN ;
Jean-Pierre ARNOUX, procuration donnée à Jean-Yves GONIDEC ;
Aurore CASATI, procuration donnée à Christine HUET ;
Céline MILLET, procuration donnée à Grégory MILLET ;
Pierre DE PUYMALY, procuration donnée à Marc GAULANDEAU ;
Marie DUBREUIL, procuration donnée à Jean COLY.

Etaient absents excusés :

M. Jean-Michel SAUVAGE suppléé par M. Laurent FOUCHER ;
M. Marc FESNEAU ;
Mme Maryline GAROT ;
Mme Sandra LEMOINE-CABANES ;
M. Michel PEIGNANT ;
M. Yves CHANTEREAU.

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :
50 titulaires et 25 suppléants

Titulaires présents : 37
Suppléants votants : 1
Pouvoirs : 7
Total votants : 45

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. Vincent ROBIN a été désigné secrétaire de séance.

Délibérations

PATRIMOINE

Délibération n°1 : PAT/ MEF - Instauration d'une clé de répartition entre le bâtiment 1 mis à disposition du Syndicat Mixte de l'Entente Intercommunautaire Grand Chambord Beauce Val de Loire (SMF) et le bâtiment 2 « chantier école » cédé au SMF

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACTER** la répartition suivante des coûts opération :
 - Le bâtiment 1 et son emprise foncière (parcelles ZL 663, ZL 266 et ZL 508) ont engendré des coûts d'opération de réhabilitation à hauteur de **797 416.58 € HT soit 35.85 %** du montant global
 - Le bâtiment 2 et son emprise foncière (parcelles ZL 664, ZL 654, ZL 667 et ZL 657) ont engendré des coûts d'opération de construction à hauteur de **1 426 995.61 € HT soit 64.15 %** du montant global
 - **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°2 : PAT/ MEF - ZAC des Portes de Chambord – 2, impasse Elisa DEROCHÉ à MER (41500) - cession du bâtiment « Chantier école » et de la plateforme CACES au Syndicat Mixte Fermé de l'Entente Intercommunautaire Grand Chambord et Beauce Val de Loire

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la cession au Syndicat Mixte Fermé de l'Entente Intercommunautaire Grand Chambord Beauce Val de Loire à la CCBVL du bâtiment « chantier école » dénommé bâtiment 2 sur le plan de division joint et de son assiette foncière composée des parcelles cadastrées section ZL et numéros 664, 654, 667 et 657 pour un montant global de 1 058 979, 38 € HT et hors frais de Notaire ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à la présente cession;
- **DE CONFIER** la rédaction de l'acte authentique à l'étude de Maître CHAUVEAU-THEVENIN-OLIVEIRA, Notaires à Mer (41500) ;
- **D'ACCEPTER** que le Syndicat Mixte Fermé de l'Entente Intercommunautaire Grand Chambord Beauce Val de Loire prenne en charge financièrement l'intégralité des frais de Notaire liés à ce dossier.

Délibération n°3 : PAT/ MEF - Procès-verbal de mise à disposition du bâtiment 1 du Centre de Ressource par la CCBVL au Syndicat Mixte Fermé de l'Entente Intercommunautaire Grand Chambord Beauce Val de Loire (SMF)

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le remboursement par le SMF à la CCBVL, des coûts d'opération liés à la réhabilitation du bâtiment 1 situé 2 impasse Elisa DEROCHE à MER (41500) (d'un montant de **591 771.06 € HT** ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment du Centre de Ressources tel qu'annexé aux présentes ainsi que tous documents relatifs à la présente délibération.

FINANCES

Délibération n°4 : FIN/ Décision modificative n°5

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°5 de l'exercice 2022 relative au budget général, intégrant les corrections budgétaires telles que présentées ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant	Chapitre	Article	Article/Objet	Montant
012	6218	Flux de mutualisation CCGC	400 000,00				
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000,00				
023		Virement à la section d'investissement	-410 000,00				
TOTAL			0,00	TOTAL			0,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant	Chapitre	Article	Article/Objet	Montant
21	2188	dont Opération "Réserve pour investissement futur"	-410 000,00	021		Virement de la section de fonct.	-410 000,00
TOTAL			-410 000,00	TOTAL			-410 000,00

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°5 : FIN/ Effacements de dettes et admissions en non-valeur

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADMETTRE** les créances en non-valeur pour un montant de 1 641,20 €. Cette somme sera imputée à l'article comptable 6541 ;
- **D'ACCEPTER** l'effacement des dettes pour un montant total de 928,55 €. Cette somme sera imputée à l'article comptable 6542 ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°6 : FIN/ Attributions de compensation définitives 2022 - commune de Mer

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ARRÊTER** le montant des **attributions de compensation négatives définitives** reversé par la Commune de MER à la Communauté de Communes Beauce Val de Loire au titre de l'année 2022 à **1 094 684 €**, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Communes	Produits TP base 2001	Voirie	Gemapi	Scolaire	Petite Enfance	Jeunesse	Musique	Reversement de la dynamique des Taxes Foncieres sur les zones d'activité de MER	TOTAL CHARGES TRANSFÉRÉES	AC DÉFINITIVES 2022
MER	1 217 457	4 331	14 022	1 596 857	37 000	156 326	155 720	347 885	2 312 141	-1 094 684

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

PETITE ENFANCE

Délibération n°7 : PE/ Régularisation - autorisation d'ouverture du multi-accueil « Les P'tits Loups »

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE** acte a posteriori de l'ouverture du multi-accueil « les P'tits loups » ;
- **D'AUTORISER** le Président à réaliser toutes les démarches et à signer tout document relatif à cette ouverture.

Délibération n°8 : PE/ Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le règlement de fonctionnement du multi accueil « Les P'tits Loups » à Mer ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SERVICES TECHNIQUES

Délibération n°9 : TECH/ Convention de groupement de commandes avec Val d'Eau, Ville de Mer et la CCBVL pour un marché des prestations d'hydrocurage des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la participation de la Communauté de communes Beauce Val de Loire au groupement de commandes pour un marché d'interventions de curage de réseaux ;
- **D'APPROUVER** le positionnement du Syndicat Val d'Eau comme coordonnateur de ce groupement ;
- **D'ADOPTER** la convention constitutive de groupement de commandes jointe ;

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention constitutive de groupement ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°10 : RH/ Créations de postes - emplois permanents

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :

Filière	Grade	Cat.	Effectif avant délib.	Effectif après délib.	Temps travail
Technique	Agent de maîtrise territorial	C	0	1	35/35 ^{ème}
	Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	6	7	35/35 ^{ème}
	Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	0	1	20/35 ^{ème}
	Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	0	1	22,55/35 ^{ème}
	Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	0	1	32/35 ^{ème}
	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	10	13	35/35 ^{ème}
Animation	Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} classe	C	1	2	35/35 ^{ème}
	Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} classe	C	0	1	28/35 ^{ème}
Administrative	Adjoint administratif	C	6	7	35/35 ^{ème}
Sociale	Educateur jeunes enfants	A	1	2	35/35 ^{ème}

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget. Les postes sont susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels ;

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.